

MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept juin deux-mille vingt-deux à dix-neuf heures, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de la Forêt-Fouesnant dûment convoqué le vingt un juin deux-mille-vingt-deux.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, RIOU Gilbert, HAMON Dominique, GIRAULT Alain, LE GUERN Hélène, BOUCHET Claude, STEPHAN Francine, PAPE Yvon, LE FLOCH Marie-Agnès, BODIVIT Mylène, DUPLAT Vincent, LAVENANT Philippe, AUBERT Delphine, HÉLAOUËT Marie, LE RAY Christophe

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : JÉZÉQUEL Alain à LE NAY Robert, LE FORT François à DUPLAT Vincent, HILY Françoise à COSQUERIC Marie-Françoise, LE MOINE Audrey à BODIVIT Mylène, FOUQUET Gilles à HÉLAOUËT Marie

Mme STEPHAN Francine a été élue secrétaire de séance.

2022-40 - LITTORAL-TOURISME - Concession portuaire - rapport d'activité 2021 et comptes prévisionnels 2022 SODEFI

Rapporteur : M. Alain GIRAULT

En application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles 58 et 59 du contrat de concession, M. le Directeur de la SODEFI a transmis à la Commune le compte rendu d'activité 2021 et les comptes prévisionnels 2022 de l'exploitation portuaire de Port La Forêt.

La commune en tant que collectivité actionnaire détient 8,49% du capital de la SAEM SODEFI.

Au 31 Décembre 2021, le Port comptait 1140 places. L'exercice 2021 a été marqué par le remplacement du ponton M

Le chiffre d'affaires de la SAEM pour 2021 est de 2 980 648 €, **en hausse de 11,64% par rapport à 2020**, réparti comme suit :

- 2 004 992 € pour les mouillages : +8,44%
- 240 107 € pour les manutentions, en hausse de 50,5%
- 476 885 € pour les ventes de carburants : +25,75% en partie dues à la fermeture de la livraison de carburants à Concarneau
- 189 285 € en produits divers (location bureaux, hangar, tente, club-house...etc.)
- 31 302 € pour les Autorisation d'Occupation Temporaires
- 38076 € soit une augmentation de 8,63% pour la refacturation d'électricité

Les charges d'exploitation (personnels, dragages, carburant, eau-électricité, entretien, impôts et taxes, ...) augmentent de 4,65% pour un total de 1 992 291 € en partie dues à la

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID : 029-212900575-20220701-DCM2022_06_13-DE

décision de sous-traiter le nettoyage des sanitaires publics et privés par une entreprise extérieure, à l'augmentation du prix des carburants +26,05% et à l'organisation de la régate « La Bord à Bord » pour 28 000 €

Les charges de personnel représentent 807 274 € soit plus 12,48% en raison du licenciement du maître de port principal et à l'augmentation du point d'indice de 2%

L'excédent brut d'exploitation varie de 766 284 € en 2020 à 988 358 € en 2021 soit +28,98%
Une provision de 240 000 € est prévue pour les futurs travaux de dragage du port et d'une partie du chenal

La capacité d'autofinancement est de 921 754 € contre 672 937 € en 2020

Le financement des investissements 2021 représentent 281 769 €

Le résultat de l'exploitation de la SAEM SODEFI après déduction de toutes charges, impôts, provisions, amortissements et frais financiers,

Se solde par un bénéfice de **125 615 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte-rendu d'activité 2021 et les comptes prévisionnels 2022 ci-annexés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **PREND** acte de la communication qui lui est faite.

Le Maire,
Daniel GOYAT

